



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE THIVENCELLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 24.02.2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre du mois de février à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers Présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/02/2016

PRESENTS : Ms. DUBRULLE José -- DENIS Eric - LAURENT Yves
Mmes DESCAMPS Béatrice - DUBRULLE Isabelle – MARECHAL Carole -
HEBBELYNCK Régine – LAFON Julie – GODIN Nicole

REPRESENTES : M. JANIKOWSKI Jean-Luc a donné procuration à Mme HEBBELYNCK Régine

ABSENTS : Ms. LEFEBVRE Christophe – DUTHILLEUL Ludovic - SZALKOWSKI Loïc -
YAHIA Mehdi

EXCUSES : Mme KUBERA Sylvie
(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme GODIN Nicole

- *_*_* -

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03.12.2015

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Validation du schéma de mutualisation de la CAVM

Entre février et novembre 2015, la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole s'est engagée, en partenariat avec les 35 communes, dans l'élaboration du schéma de mutualisation 2015-2020. Celui-ci a été présenté au bureau communautaire le 11 décembre 2015. Ce travail a permis d'aboutir à un schéma pragmatique et opérationnel composé de 23 sujets de coopération – mutualisation dont les finalités sont :

- rationaliser pour gagner en efficacité
- faire ensemble ce que l'on ne peut plus faire tout seul
- faire des économies

Vous trouverez ci-joint les adresses pour télécharger le Schéma de mutualisation ainsi que les 23 sujets de coopération / mutualisation retenus :

- Schéma de mutualisation : <http://depot.valenciennes-metropole.fr/oik9>
- 23 fiches schéma de mutualisation :: <http://depot.valenciennes-metropole.fr/2bpvs>

Ces documents sont également disponibles en mairie.

Conformément à l'article L.5211-39-1 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer sur le schéma de mutualisation dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission soit avant le 23.03.2016. A défaut, l'avis du conseil sera réputé favorable. Il sera ensuite approuvé par le conseil communautaire de Valenciennes Métropole, courant avril 2016.

L'avis du conseil municipal est donc sollicité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole pour la période 2015-2020.

3) Validation du Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH)

Valenciennes Métropole a engagé fin 2014 la révision de son Programme Local de l'Habitat afin de se doter de nouveaux objectifs en la matière pour la période 2016 / 2021.

Un important travail collectif a été mené avec les communes, les institutions, les organismes logeurs et les associations œuvrant dans le domaine du logement afin de partager le diagnostic notamment au regard du marché local, et d'élaborer les axes stratégiques du futur PLH.

Les propositions du PLH intègrent les prescriptions du SCOT et viendront renforcer les dispositions du Contrat de Ville, notamment en matière d'objectif de mixité sociale.

Les cinq orientations stratégiques suivantes constituent le fondement du programme d'actions que Valenciennes Métropole développera en matière d'habitat dans les 6 prochaines années.

1. Améliorer la qualité du parc et du cadre de vie:
 - Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le parc privé
 - Améliorer l'habitat locatif privé
 - Agir sur le parc locatif social avec une stratégie partagée avec les bailleurs notamment en matière de rénovation
 - Agir contre le phénomène de la vacance et prévenir la dégradation des copropriétés
2. Diversifier l'offre de logements afin de faciliter et d'organiser les parcours résidentiels dans l'agglomération
 - Maintenir et rééquilibrer l'offre en logements locatifs sociaux
 - Proposer une offre de logements en accession et en location pour les ménages aux ressources intermédiaires
3. Poursuivre un développement résidentiel maîtrisé et organisé :
 - Privilégier le renouvellement urbain et le développement dans le tissu urbain existant, en articulation avec les orientations du SCOT
 - Economiser la consommation de l'espace en favorisant la densité urbaine et en développant de nouvelles formes urbaines
4. Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous :
 - Construire et mettre en œuvre une politique de peuplement sur le parc social, partagée avec les communes et les bailleurs au regard des évolutions législatives récentes (Loi ALUR et Loi LAMY)
 - Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées ou handicapées, des jeunes, des gens du voyage, des ménages les plus modestes
5. Faire vivre le PLH et s'engager ensemble dans la réalisation de ses objectifs :
 - Renforcer le partenariat avec les communes et les organismes logeurs par voie conventionnelle
 - Animer et évaluer la mise en œuvre du PLH
 - Renforcer la communication pour mieux faire connaître les politiques et accroître l'activité résidentielle du territoire

Le présent projet de PLH a été arrêté par le Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole du 18 Décembre 2015.

Aussi, conformément à l'article L302-2 du code de la construction et de l'habitation, il importe de recueillir l'avis des 35 conseils municipaux des communes de Valenciennes Métropole et du SITURV en charge du SCOT. Cette consultation fera l'objet d'un bilan lors d'une prochaine réunion préalablement à l'adoption définitive au bureau et conseil communautaire du printemps prochain.

Par ailleurs, ce troisième PLH de Valenciennes métropole constituera la base de la prochaine convention de délégation des aides à la pierre à contractualiser avec l'Etat début 2016. Celle-ci définira les moyens dédiés à notre territoire par l'Etat (pour la construction de l'offre nouvelle en logement aidé) et par l'ANAH (pour l'amélioration du parc privé existant, notamment sa réhabilitation thermique et nos objectifs de lutte contre le logement indigne).

Sur ces bases, Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le projet de programme local de l'habitat 2016/2021 de Valenciennes Métropole.

(le projet du PLH 2016/2021 est disponible en mairie ou directement téléchargeable sur le site de Valenciennes Métropole <http://depot.valenciennes-metropole.fr/6zc3m>)

4) Tarifs des participations pour l'ALSH de juillet 2016

1°) Comme chaque année, Monsieur le Maire fait part qu'il y a lieu de valider les tarifs de l'ALSH pour les vacances de juillet. Il est à noter que désormais ils sont en fonction du quotient familial. Pour 2016, avec une fin d'année scolaire au 5 juillet, il n'y aura que 3 semaines de centre.

- Semaine 1 : du 11 au 15
- Semaine 2 : du 18 au 22 (mini camp)
- Semaine 3 : du 25 au 29 (grand voyage)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de définir les tarifs pour juillet 2016 comme ci-dessous :

QF ENTRE 0 ET 369	SEMAINE 1	SEMAINE 2 Mini camp	SEMAINE 3 Grand voyage
1 ou 2 enfants participant à l'ALSH	20 €	29 €	29 €
3 enfants et + participant à l'ALSH	16 €	25 €	25 €

•

QF ENTRE 370 et 499	SEMAINE 1	SEMAINE 2 Mini camp	SEMAINE 3 Grand voyage
1 ou 2 enfants participant à l'ALSH	21 €	30 €	30 €
3 enfants et + participant à l'ALSH	17 €	26 €	26 €

QF A partir de 500	SEMAINE 1	SEMAINE 2 Mini camp	SEMAINE 3 Grand voyage
1 ou 2 enfants participant à l'ALSH	22 €	31 €	31 €
3 enfants et + participant à l'ALSH	18 €	27 €	27 €

•

EXTERIEUR	SEMAINE 1	SEMAINE 2 Mini camp	SEMAINE 3 Grand voyage
1 ou 2 enfants participant à l'ALSH	25 €	34 €	34 €
3 enfants et + participant à l'ALSH	21 €	30 €	30 €

2°) Monsieur le Maire fait part qu'il y a lieu également de procéder à la validation des tarifs pour les activités des adolescents pour 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de définir les tarifs pour les activités adolescents pour 2016 comme ci-dessous :

ACTIVITES	PRIX / ENFANT DE THIVENCELLE	PRIX / ENFANT EXTERIEUR
Les prés du Hem	5 €	6 €
Base de loisirs de Raismes VTT + Tir à l'arc	5 €	6 €
Mini Camp	25 €	30 €
Disney	30 €	35 €

5) ADAP : modification du planning des travaux suite à l'ouverture d'une classe

Lors du conseil municipal du 01.10.2015, le calendrier de l'ADAP avait été validé. Toutefois, il y a lieu de procéder à une modification du calendrier suite à l'ouverture d'une classe pour septembre 2016.

Monsieur le maire propose :

Priorité 1 : école et salle des fêtes

Priorité 2 : mairie

Priorité 3 : club house, boulodrome, église

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le maire.

6) SIDEN-SIAN : adhésion de communes

Suite à lettre reçue du SIDEN SIAN, le conseil municipal accepte, à l'unanimité :

- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences :
 - « eau Potable »
 - « assainissement collectif »
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences

- « assainissement collectif »
 - « assainissement non collectif »
 - « gestion des eaux pluviales urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord)
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert des compétences :
 - « assainissement non collectif »

7) Demande de subvention au titre du FSIC

1^{er}) Travaux à l'école

Monsieur le maire fait savoir qu'au vu de l'ouverture d'une classe en septembre 2016, il y a lieu de procéder à l'aménagement d'une classe à l'école, l'achat de mobilier ainsi que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La commune peut solliciter une subvention au titre du FSIC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre du FSIC
- donne son accord sur les modalités de financement
- valide la programmation de l'opération au budget 2016

2^{ème}) Travaux de rénovation de la SDF

Monsieur le maire fait savoir qu'à la salle des fêtes, il y a lieu de procéder :

- au changement des 3 aérotermes (système de chauffage),
- Au remplacement de toutes les dalles du plafond avec l'éclairage.
- De la mise en conformité suivant le calendrier de l'ADAP

La commune peut solliciter une subvention au titre du FSIC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre du FSIC
- donne son accord sur les modalités de financement
- valide la programmation de l'opération au budget 2016

8) Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de l'ouverture d'une classe en septembre 2016, la commune peut solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. Son taux est compris entre 20 et 40%. Au vu du montant du projet, la commune sollicite un taux de subvention à 40%.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la DETR
- donne son accord sur les modalités de financement
- valide la programmation de l'opération au budget 2016

9) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Maire informe que la commune peut solliciter une subvention de l'Etat par l'intermédiaire de la réserve parlementaire de Monsieur DEGALLAIX d'un montant de 5.000€ (cinq mille euros). Ces travaux concernent l'aménagement de l'école suite à l'ouverture d'une classe ainsi que les travaux d'accessibilité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention de l'Etat par l'intermédiaire de la réserve parlementaire de Monsieur DEGALLAIX d'un montant de 5.000€ (cinq mille euros).

- donne son accord sur les modalités de financement
- valide la programmation de l'opération au budget 2016

10) Débat d'orientation budgétaire

En début d'année, la commune doit présenter les grandes orientations retenues pour le budget.

Comme toutes les collectivités, Thivencelle doit prendre en compte la baisse des dotations de l'Etat. En 2015, la contribution au titre du redressement des finances publiques était de 10571€ (alors qu'en 2014 elle n'était que de 4230€). Cette année, la diminution devrait être équivalente (taux estimé 1,8715% soit 11246€).

La Dotation forfaitaire de fonctionnement était de 177.950€ en 2014 alors qu'elle est de 169.284€ pour 2015.

En ce qui concerne l'évolution des bases fiscales, la revalorisation définie tous les ans par le Parlement est fixée à 1% pour 2016. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des bases sans augmenter la pression fiscale. Le conseil municipal devra fixer les taux des 3 taxes.

	BASE 2015	TAUX	PRODUIT	BASES PREVISIONNELLES 2016 (+1%)	Si taux reste identique	PRODUIT ATTENDU	
TH	484253	18.50	89.857 €	489096	18.5	90.482 €	
TF	296904	28.58	84.855 €	299.873	28.58	85.704 €	
TFNB	11575	109.68	12.695 €	11691	109.68	12.823 €	
			187.137 €			189.009 €	+ 1872 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes pour 2016.

Les grandes orientations pour le budget 2016 :

- acter la baisse des dotations mais aussi poursuivre les investissements de manière modéré grâce à l'octroi de subventions (réserve parlementaire, DETR, FSIC)
- maîtriser les charges de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu à la population
- l'obligation de réaliser les travaux d'accessibilité conformément au calendrier de l'ADAP
- rembourser l'emprunt de 160.000€

11) Proposition d'exonération de taxe pour les personnes en invalidité

Les dispositions de l'article 1411 II.3 bis du code général des impôts permet au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la TA doit satisfaire au moins 1 des conditions

1^{er}) être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité de la sécurité sociale

2^{ème}) être titulaire de l'AAH

3^{ème}) être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence

4^{ème}) être titulaire de la carte d'invalidité

5^{ème}) occuper son habitation principale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'instituer l'abattement spécial de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

12) Vente de la Salle- Courtinat

Deux propositions sont arrivées en mairie pour la vente. Elles sont en dessous du prix des domaines. Monsieur le Maire expose la finalité de cet achat pour chacune des propositions.

Proposition 1 : 12.500€ avec création de garages à usage locatif, changement de la toiture et raccordements aux réseaux et à long terme, mise en place d'une couverture photovoltaïque.

Proposition 2 : 16.000€ à usage de stockage de matériaux pour une société.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

- 5 voix pour la proposition 2,
- 4 voix pour la proposition 1,
- Et 1 abstention

Donne son accord sur la proposition 2.

Charge Monsieur le Maire d'engager les démarches pour la vente de cet immeuble auprès de maître Dreumont, notaire à CONDE/ESCAUT.

13) Questions diverses et informations

Monsieur le Maire donne lecture :

1- du compte rendu du conseil d'école du 05.02.2016

2- des différentes lettres reçues pour des demandes de subventions:

- Les restaurants du cœur
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Section des jeunes sapeurs -pompiers du pays de Condé
- Association CHAT
- Handi-Sport

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.

3- de la lettre reçue du Président de l'Inter de Condé qui sollicite comme chaque année une coupe pour son traditionnel tournoi de football le dimanche 27.03.2016.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de donner une suite favorable à cette demande.

4- du compte rendu d'activité GRDF exercice 2014 – SIDEHAV

5- du rapport de l'agent de contrôle sur le contrat de concession de distribution publique de gaz naturel passé avec GRDF sur le territoire du SIDEHAV pour l'exercice 2014

6- de la pétition reçue ce mercredi 24.02.2016 pour la mise en place d'une barrière à la ruelle entre la cité Saint Roch et la Rue des Hauts Champs. Monsieur le maire fait part qu'il n'y aura pas de barrière de mise en place à cet endroit.

Madame Descamps fait part qu'elle a reçu un courrier anonyme concernant en particulier la mise en place de la barrière au chemin piétonnier de la résidence du Galibot mais aussi certaines incivilités récurrentes auprès des jeunes. Suite à ce courrier elle a fait une réunion le mercredi 17.02.2016 à 18h à l'espace de la Dodaine. Les habitants concernés ont tous été conviés. Peu de personnes étaient présentes toutefois elles sont favorables à la mise en place de cette barrière.

Monsieur le Maire fait part qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle rencontre avec le commissaire de police de Condé et de lui faire part des incivilités permanentes de jeunes adolescents et de lui demander la marche à suivre pour la mise en place d'un couvre- feu.

INTERVENTION DE MADAME GODIN NICOLE

Elle a été sollicitée par le président de l'association de l'orgue de Saint-Aybert pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour un spectacle patoisant ouvert à tous. La date retenue après vérification des disponibilités des salles par madame Marechal est le 2.10.2016.

INTERVENTION DE MADAME HEBBELYNCK REGINE

- Il serait intéressant de mettre un panneau amovible « Bienvenue » à l'entrée du village au-dessus de l'inscription Thivencelle. Monsieur le maire fait part qu'il va solliciter notre artiste peintre pour savoir si cela l'intéresserait de pouvoir nous confectionner une fresque. Cela mettrait aussi en valeur ses talents.

- Lors du passage des enfants pour se rendre à la cantine au passage protégé, ils empruntent l'escalier proche de l'église. Cela lui paraît dangereux en cas de chute. Monsieur Denis fait part que suite à la mise en sécurité des voiries le passage protégé a été modifié. Toutefois, le message sera passé au responsable afin d'éviter tous accidents.

INTERVENTION DE MONSIEUR LAURENT YVES

Quand la passerelle sera – t-elle remise ?

Monsieur le Maire fait part que les travaux ont pris un peu de retard et qu'elle sera posée mi -mars. Il est à noter que c'est Valenciennes Métropole qui a pris tous ces travaux en charge.

INTERVENTION DE MONSIEUR DENIS ERIC

- Plusieurs travaux sont terminés :

- Les sanitaires et les lampes extérieures de la salle des fêtes

- la pilasse du cimetière, le mûr pour la cuve de fioul, les écoulements et la mise en place d'un bac pour récupérer les fleurs

- L'entreprise Citellum a dû intervenir suite à des incivilités :

- vol des fusibles du compteur rue de Condé provoquant ainsi l'arrêt de l'éclairage public
- mise en sécurité du compteur de la rue de la Perche

Il fait part que plusieurs personnes l'ont interpellé pour fermer l'éclairage public de 23h à 6h par mesure d'économie.

INTERVENTION DE MADAME DESCAMPS BEATRICE

- Monsieur Guy Breways lui a fait part que son association ne pouvait plus organiser de ball-trap car elle ne dispose plus de terrain approprié. La seule solution serait que la commune rachète le parc appartenant au SIVOM qui lui, est loin de tout facilitant ainsi l'organisation d'une telle manifestation.

- Un habitant l'a interpellé concernant la digue de l'Hogneau côté Conseil Départemental qui commence à se dégrader très fortement menaçant même à certains endroits de s'effondrer. Madame Descamps est intervenue auprès des services du Département et cela a été mis dans les priorités.

Monsieur Laurent Yves fait part que la route de Condé se dégrade énormément et comporte d'énormes trous. Monsieur le Maire fera un courrier au conseil départemental pour procéder à la réparation de cette route mais aussi à l'élagage des arbres.

- Un musicien intervient aux NAP. Suite à sa visite elle a pu constater que les enfants appréciaient beaucoup.

INTERVENTION DE LAFON JULIE

- Le carrefour international des artistes débutera mi- octobre. Il propose une rencontre à l'école de Thivencelle suivie d'une intervention à la salle des fêtes ouverte à tous et tout public. Le coût est de 750€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de donner une suite favorable à cette intervention.

- Elle a rencontré un paysagiste qui pourrait nous aider dans la mise en place du dossier « village fleuri ». Ses coordonnées sont transmises à monsieur le maire pour suite à donner.

INTERVENTION DE DUBRULLE ISABELLE

- Un appel à candidature a été fait dans le bulletin municipal pour pourvoir au remplacement d'un agent d'entretien dont le contrat arrive à échéance.

- Les activités des aînés dispensées à l'espace de la Dodaine prennent fin. L'association ARPH de Crespin sera sollicitée pour voir les possibilités de mise en place d'une randonnée pédestre.

INTERVENTION DE MARECHAL CAROLE

- La commune devrait sollicitée une nouvelle fois le SITURV pour le problème des bus sur Thivencelle. En effet, certaines communes comme Hergnies ont mis en place un service de « taxi » afin de pallier au problème des horaires trop espacés entre le matin et l'après- midi.

- De plus en plus de personnes font du porte à porte dans la commune. Il serait intéressant de procéder à une vérification en les incitant à venir en mairie pour vérifier leur identité. « On ne s'est jamais à qui on a à faire » surtout pour protéger nos aînés qui pourraient être victime de vol

- Sur les réseaux sociaux, on a pu lire que des activités ont été mises en place à la piscine de Quièvrechain. Etant commune membre du SIVOM et ayant en plus des délégués au sein du conseil municipal, il semble légitime de pouvoir distribuer à chacun des habitants une information. Monsieur le Maire fait part que lors d'une réunion du comité syndical cette information sera signalée.